

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023 à 18h30

N°DCM2023.09.27/14

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry Alain BETHAZ

Rapporteure : Madame Corinne FAVRE-ROCHEX

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Jean-Michel REBET (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Convention d'éducation artistique et culturelle avec la Direction académique des services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie 2023-2026

L'ouverture des arts à l'école ne peut se faire qu'avec l'engagement de l'ensemble des acteurs éducatifs et culturels. Cette volonté partagée d'œuvrer en faveur de l'accès à la culture débouche aujourd'hui sur l'élaboration d'une reconduction du partenariat entre la Ville de la Roche-sur-Foron et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de Haute-Savoie.

Les Parcours d'Education Artistique et Culturels (P.E.A.C) sont soumis à une convention établie entre la ville de La-Roche-sur-Foron et Monsieur le Directeur Académique. Le service éducation est missionné pour le pilotage et la coordination.

Les P.E.A.C. concernent l'éducation artistique et culturelle des jeunes pendant le temps scolaire dans les écoles élémentaires publiques de la Roche-sur-Foron (Mallinoud, Bois des Chères et Champully). L'objectif majeur de ces parcours, proposés depuis 2001, est de permettre à chaque élève, au cours de sa scolarité en élémentaire, de découvrir et d'investir au moins 3 champs artistiques différents parmi les domaines suivants : littérature, éducation musicale, arts plastiques et spectacle vivant.

Pour cette rentrée, en s'appuyant sur les ressources locales pour construire et enrichir les propositions, un nouveau parcours a été présenté par la ville, ses structures culturelles partenaires, la DSDEN et la circonscription de Bonneville 2, afin d'améliorer sa cohérence et sa lisibilité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ;

Vu la Circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007 relative aux dimensions artistiques et culturelles des projets d'école et d'établissement ;

Vu la Circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008 relative au développement de l'éducation artistique et culturelle ;

Vu la circulaire n° 2011-155 du 21 septembre 2011 relative au chant choral à l'école, au collège et au lycée ;

Vu la Circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2020 fixant les programmes de l'école élémentaire

Vu le décret n°2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

Vu le projet de convention annexée,

Considérant la nécessité de placer l'éducation artistique et culturelle au cœur des parcours scolaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention pour l'éducation artistique établie en partenariat avec les Services de l'Education Nationale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 3 octobre 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 27 septembre 2023

Le Secrétaire de séance
Thierry Alain BETHAZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'T' and 'B'.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

